CANDIDATS,

POUR MAIRE:

M. le Baron de l'Ocelle.

Le Conseil municipal propose le sieur T. W. COLLENS, ancien candidat à la place de Maire, sujet à la chute sous d'une contusion.

Pour Recorder:

J. LEMAIRE.

Pour Greffier de la Ville:

M. ou M. E. GARENNE est vivement recommandé pour la place de Recorder du district de Derby.

POUR GOUVERNEUR DE LA VILLE.

Nous nommons [illegible] M. HUGH CANT, comme candidat pour la place de voyer de la Nouvelle-Orléans.

Pour Trésorier.

[illegible] ANDERSON comme candidat pour la place de trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Pour Trésorier.

M. [illegible] BANCROFT est candidat pour la place de trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection.

Wm. B. GARLAND,

Est candidat pour la place de Trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Pour Contrôleur.

M. [illegible] est candidat à la place de contrôleur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. [illegible] comme candidat pour la place de Contrôleur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ADOLPHE LAFFITE.

Soumettra les Électeurs.

Le soussigné soumettra à ses concitoyens, à la prochaine élection, sa candidature pour la place de contrôleur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

L'Ordinaire est [illegible] par exprès. 17 fév

Proclamation par le Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE, Département Exécutif.

ATTENDU qu'il appert par les procès-verbes de l'élection générale tenue dans la paroisse d'ALEXANDRIE le [illegible] jour de [illegible] dernier, pour l'élection d'un membre de la Législature de cet État, pour le district des Monts, que [illegible] a été faite en faveur de [illegible] qui a obtenu [illegible] votes, et [illegible] a obtenu [illegible] votes, et que [illegible] a obtenu [illegible] votes, et que [illegible] a obtenu [illegible] votes, et que